

221C2902
FR0000054199-OP037-AS22

28 octobre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

S.T. DUPONT
(Euronext Paris)

1. Le 28 octobre 2021, Alantra Capital Markets, agissant pour le compte de la société de droit néerlandais D and D International¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société S.T. DUPONT, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 21 octobre 2021 (cf. D&I 221C2822 en date du 21 octobre 2021).

A ce jour, l'initiateur détient 417 894 746 actions représentant 835 789 491 droits de vote, soit 79,71% du capital et 88,44% des droits de vote de la société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix de **0,14 €** par action, la totalité des 106 384 810 actions S.T. DUPONT non détenues par lui, soit 20,29% du capital de la société².

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions S.T. DUPONT non présentées à l'offre, au prix de 0,14 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse, contenant notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil de surveillance de la société S.T. DUPONT, sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur envisage, à compter du dépôt de l'offre et jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur de titres S.T. DUPONT, à savoir dans la limite de 31 915 443 actions S.T. DUPONT, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres S.T. DUPONT sont applicables.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Dickson Poon.

² Sur la base d'un capital composé de 524 279 556 actions représentant 945 087 036 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.